

LES INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE

I- Généralité :

1- Cadre Institutionnel de la 3^{ème} République :

- 2- Le Président de la République
- 3- Le Gouvernement
- 4- L'Assemblée Nationale
- 5- La Cour Suprême
- 6- La Cour Constitutionnelle
- 7- La Haute Cour de Justice
- 8- Le Haut Conseil des Collectivités Territoriales
- 8- Le Conseil Economique et Social.

Questions :

- 1- En quel article et comment la constitution définit-elle le Mali ?
- 2- Explique les expressions :
 - République souveraine ;
 - République indivisible ;
 - République laïque ;
 - République sociale ;
 - République laïque ;
- 3- Quel est le principe directeur de la République du Mali ?
Explique-le.
- 4- Combien d'institutions sont définies par la Constitution du Mali et lesquelles ?

